Les demandeurs d’asile privés de retraits d’argent

17/09/2019 à 18h38

Une réforme visant à réduire le coût de l’accueil des personnes en attente du statut de réfugié va compliquer leur vie quotidienne et limiter leur autonomie selon Le Monde.

Le perdant, c’est le demandeur d’asile. Et parmi ces défavorisés, les ressortissants du continent africain risquent d’être les premières victimes, eux qui représentent 41 % des 122 000 postulants au statut de réfugié en 2018. Les associations qui les accompagnent ont alerté en effet, lundi 16 septembre, sur le changement de périmètre de la « carte bancaire », octroyée aux bénéficiaires de l’allocation de demandeur d’asile (ADA). A compter du 5 novembre, elle ne leur permettra plus de retrait d’argent liquide.

Annoncée le 23 juillet, dans la torpeur de l’été, par l’Office français de l’immigration et de l’intégration (OFII), cette réforme réduit la carte bancaire des demandeurs d’asile à une carte de paiement. Seuls les règlements effectués dans des commerces équipés d’un terminal dédié seront désormais possibles. De plus, au-delà de 25 opérations par mois, chaque paiement sera facturé 50 centimes d’euro. […]